

# Prévention de la torture : Agenda de l'APT pour le changement

## Risques élevés de torture

## Changements globaux nécessaires pour réduire le risque de torture

## Contributions de l'APT à ces changements

### Environnements

Culture de l'impunité ; Environnements sans droit ; faible accès à la justice ; dysfonctionnement de la justice ; contre-terrorisme ; militarisation ; faible contrôle démocratique ; absence de mécanismes de plaintes et d'enquête ; Système basé sur les aveux ; Pression sur les agents d'application ; Manque de volonté politique ; corruption ; Acceptation publique de la torture ; discrimination ; privatisation de la détention et de la sécurité



### CHANGEMENT 1

L'État de droit, la justice pour tous et les politiques publiques de prévention de la torture, sont mises en œuvre et soutenues par une forte volonté politique et par l'opinion publique

### Moments et circonstances

Arrestation ; Appréhension/contrôles d'identité ; Interrogatoires ; Premières heures de garde à vue ; Admission/arrivée dans les lieux de privation de liberté ; détention provisoire ; transferts ; renvois forcés ; manifestations publiques



### CHANGEMENT 2

Le risque de mauvais traitements et de torture lors de moments critiques et dans des circonstances de privation de liberté est atténué

### Pratiques

Détention au secret ; Isolement ; Aveux forcés ; Pression psychologique ; Actes punitifs ; Sanctions disciplinaires ; Menaces/représailles ; Châtiment corporel ; Peine capitale ; Internement involontaire ; Utilisation de moyens de contention



### CHANGEMENT 3

Les pratiques de détention sont contrôlées, celles à risques sont limitées, et le cas échéant éliminées

### Personnes

Prévenus ; Prisonniers politiques ; Terroristes ; délinquants sexuels ; Groupes/personnes soumises à des pratiques discriminatoires : LGBTI, femmes, enfants, migrants, personnes pauvres, marginalisées, personnes handicapées, étrangers, populations autochtones et minorités ethniques ; Responsables de l'application des lois condamnés ; croyants ; toxico-dépendants ; membres de gangs ; personnes âgées



### CHANGEMENT 4

Toutes les personnes privées de liberté, en particulier celles en situation de vulnérabilité sont protégées

### Lieux

Lieux non officiels ; Lieux où il n'y a pas de surveillance ; Endroits où il y a un manque d'accès au monde extérieur (parents, avocats, médecins) ; Détention outre-mer/au large des côtes ; détention administrative ; lieux surpeuplés ; lieux avec des régimes stricts de sécurité



### CHANGEMENT 5

La transparence et l'obligation de rendre des comptes dans les lieux de détention sont garanties

## STRATÉGIES

### Renforcer le cadre juridique et politique

1. Renforcement des garanties juridiques et procédurales au cours des premières heures de garde à vue
2. Accord accru sur la nécessité de prévenir la torture
3. Augmentation des ratifications et de la mise en œuvre en droit de l'UNCAT
4. Augmentation des ratifications de l'OPCAT, en particulier dans les régions avec moins de ratifications

1

### Améliorer les pratiques

5. Réformes des pratiques policières, en particulier l'élimination des aveux forcés
6. Protection accrue des personnes détenues en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes, les personnes LGBTI, les personnes handicapées, les migrants
7. Régulation accrue des pratiques de détention à risque, en particulier l'isolement

2

### Renforcer le contrôle public

8. Conformité accrue des mandats, bases légales et structures des MNP, avec l'OPCAT
9. Augmentation de l'efficacité des MNP dans la réduction du risque de torture et de mauvais traitements
10. Transparence accrue de la détention par la cohérence de tous les organes de contrôle

3

ENSEMBLE,  
NOUS  
POUVONS  
PRÉVENIR LA  
TORTURE.

